



Liste des pièces adressées le 22/12/2020  
à  
Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

La séance est ouverte dans les formes réglementaires à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Michel PECOUT, Président.

**CONSEIL SYNDICAL DU 15 DECEMBRE 2020**

**2020.039 : ELECTION D'UNE COMMISSION PERMANENTE D'APPEL D'OFFRES**

Nombre d'élus en exercice : 24			Date de la convocation
<u>Présents</u> 18	<u>Suppléants</u> 0	<u>Absents</u> 6	8 décembre 2020

Nombre d'élus en exercice : 24 sièges
Suffrages : 18 présents Absents : 6 Procurations : 1 Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0
Convocation du 08/12/2020

Présents

ACCM : Monsieur Patrick de CAROLIS, Madame Marie-Rose LEXCELLENT, Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Pierre RAVIOL, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Christian GILLES, Monsieur Hervé MISTRAL, Madame Laurie PONS ;

CCVBA : Monsieur Bernard WIBAUX, Madame Anne PONIATOWSKI, Monsieur Jean MANGION, Madame Pascale LICARI ;

TPA : Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Yves PICARDA Monsieur Michel PECOUT, Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Max GILLES ;

Absents excusés

ACCM : Monsieur Fabien BOUILLARD, Monsieur Jean-Michel JALABET, Monsieur Roland CHASSAIN,

TPA : Monsieur Pierre HUBERT-MARTIN, Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE

CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI

Procurations : Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE à Monsieur Christophe DAUDET

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :

(tampon-dateur de la sous-préfecture)



commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du CGCT ;

**Vu** les dispositions de l'article L1411-5 du CGCT prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de plus de 3500 habitants doit comporter, en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au sein du conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Le conseil décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

Une liste unique est proposée et présente : 5 titulaires et 5 suppléants

Je vous propose ainsi de déclarer élus :

Titulaires

- Monsieur Serge PORTAL
- Monsieur Jean MANGION
- Monsieur Pierre RAVIOL
- Monsieur Frédéric BOUILLARD
- Monsieur Laurent GESLIN

Suppléants

- Monsieur Jean MANGION
- Monsieur Max GILLES
- Monsieur Christian GILLES
- Monsieur Yves PICARDA
- Monsieur Lucien LIMOUSIN

Pour faire partis de la Commission d'Appel d'Offres avec l'autorité à signer les marchés publics passés par la collectivité.

**LA DELIBERATION MISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

Le Président

